

## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SÉANCE DU 28 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au Solarium, sous la présidence de Monsieur LABARDIN, Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- ↪ Karine ROUX-LABAT, Jean-Marie TROUCHE, Conseillers métropolitains.
- ↪ Jean-Bernard LATOUR, Fabien LECUYER, Gérard FABIA, Valérie MORIN, Ricardo GONZALEZ, Christine BAUDON, Rémi DACCORD, Stéphanie ORTOLA, Adjointes au Maire.
  - ⇒ Stéphanie ORTOLA, a donné procuration jusqu'à son arrivée, avant le vote de la délibération n°2021/06/28/01.
- ↪ Nicolas LEMARCHAND, Annie BURBAUD, Josiane DEGERT, Ludovic BOURDON, Claire RIVENC, Conseillers municipaux délégués.
- ↪ Vincent LARRUE, Marie-Line LAMOTTE, Vanessa PALACIOS-TOUMI, Philippe BEAUTÉ, Yasmine ALIOUM, Thierry DROUET, Anne HEGUITCHOUSY, Dominique ALLANT-REDIN, Tiffany DARIAC, Jean-Jacques THÉAU, Agnès DESTRIAU, Pascal RESSOT, Judith CURADO BALLU, Etienne BERGES, Conseillers municipaux.
  - ⇒ Vanessa PALACIOS-TOUMI, a donné procuration à son départ, avant le vote de la délibération n°2021/06/28/08.

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

- ↪ Sana SUKKARIE, Isabelle JARDRY, Adjointes au Maire.
- ↪ Franck BONADEI, Conseiller municipal délégué.
- ↪ Olivier DELHOMME, Guy BALCON, Conseillers municipaux.

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- ↪ Tiffany DARIAC.

**LA SÉANCE EST OUVERTE.**



2021/06/28/01

## **OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BORDEAUX INNO CAMPUS EXTRA-ROCADE**

### **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ET SES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Après examen de cette question et sur proposition de la Commission « Économie – Emploi – Ressources Humaines » du 17 juin 2021, Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Le projet Bordeaux Inno Campus (BIC) extra-rocade est une opération de renouvellement urbain dont l'objectif est de requalifier une partie du foncier déjà occupé en y reconstruisant de nouveaux programmes répondant aux ambitions d'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants dans le contexte d'attractivité renforcée du territoire métropolitain.

Réinvestir ce territoire de 553 ha, en grande partie urbanisé, c'est se donner les moyens de limiter l'étalement urbain et son corollaire des déplacements pendulaires, s'assurant de la qualité écologique et paysagère des projets au regard des enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le défi de l'opération Bordeaux Inno Campus extra-rocade est donc de concilier développement économique, promotion de mobilités plus vertueuses et reconquête écologique du territoire.

Pour accueillir d'ici à 2035 sur ce territoire 8 800 nouveaux emplois (1 800 sur Gradignan) et 1 900 habitants (200 sur Gradignan) plusieurs milliers de m<sup>2</sup> de nouveaux bâtiments sortiront de terre :

- 260 000 m<sup>2</sup> de locaux d'entreprises (58 000 m<sup>2</sup> sur Gradignan),
- 30 000 m<sup>2</sup> d'équipements hospitaliers sur Pessac,
- 60 000 m<sup>2</sup> de logements (9 000 sur Gradignan) et,
- 600 000 m<sup>2</sup> de bâtiments existants seront rénovés (122 000 m<sup>2</sup> sur Gradignan).

Pour rappel, le site accueille aujourd'hui 24 800 emplois (19 400 privés et 5 400 emplois publics dont 5 000 dans les deux hôpitaux du territoire).

Le développement des places de stationnement accompagnera ces nouvelles constructions à hauteur de 8 500 places supplémentaires sur le domaine privé uniquement (dont 2 200 sur le secteur de Gradignan).

Pour mener à bien ces objectifs, l'intervention publique se concentrera sur 12 secteurs stratégiques de projet représentant 123 ha (dont 3 sites à Gradignan sur 22 ha). Ils accueilleront environ 80 % des nouveaux emplois et 60 % des nouveaux habitants au sein d'un « périmètre resserré d'action foncière (PRAF) ». Les mutations sur les autres parcelles seront encadrées pour assurer la qualité urbaine, paysagère et environnementale.

Ces projets bâtis s'accompagnent d'un ambitieux programme d'équipements publics. Il porte sur l'amélioration des accès depuis le réseau autoroutier, la requalification des grands axes viaires, l'aménagement d'un réseau cyclable confortable et sûr comprenant notamment une passerelle pour le franchissement de l'autoroute A63, ainsi que l'aménagement des cheminements piétons qualitatifs.

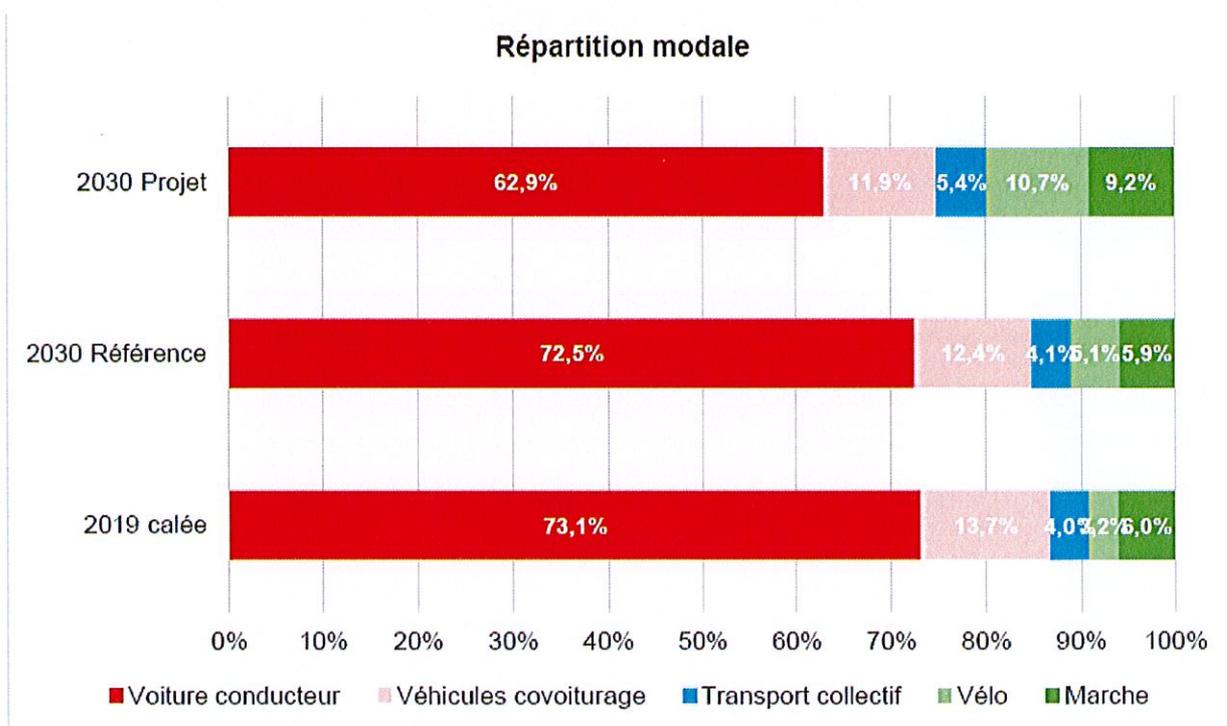
.../...



L'ensemble de ce programme de requalification urbaine a, de fait, des incidences sur l'environnement pour lesquels le projet s'attache à garantir des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement, y compris sur le foncier privé.

L'attention portée à une qualité environnementale marquée à l'échelle de l'ensemble de l'opération est précisée dans le plan-guide de l'opération et s'appuie sur un PLU dédié qui acte un ensemble de règles créant des trames verte et bleue et préservant la biodiversité, les mobilités douces, l'eau, l'énergie et le climat.

Sur le volet de la mobilité, le projet générerait 61 500 déplacements supplémentaires soit une augmentation de 44 % des déplacements tous modes confondus.



Avec des mesures en faveur du report modal dont l'amélioration de la desserte en transports en commun et du maillage cyclable et piéton, le projet prévoit de réduire la part modale de l'autosolisme (un seul passager par voiture) à 63 % contre 73 % actuellement.

Les interventions volontaristes permettent de faire évoluer les parts modales et donc de limiter la hausse du trafic automobile à + 29 500 véhicules par jour (+ 25,2 %), dont + 5 000 véhicules transportant des covoitureurs.

Par rapport au scénario de référence (c'est-à-dire à la manière dont évoluerait le territoire sans projet), la réduction du trafic est de 18 000 véhicules/jour.

En matière d'environnement sanitaire, les concentrations de polluants atmosphériques devraient être drastiquement réduites grâce aux actions en faveur du report modal et, en parallèle, à la mise aux normes du parc de véhicules. Ces diminutions seront très supérieures aux effets liés à l'augmentation du trafic automobile.

En matière d'énergie et de climat, le projet devrait générer 550 000 T d'émissions de CO2 dont environ 80 % en phase de construction. Ensuite, des mesures volontaristes en faveur de plantations, de végétalisation des toitures et des aires de stationnement, de production d'énergie photovoltaïque seront mises en œuvre pour limiter les émissions.

Le projet évite la grande majorité des sites accueillant des espèces protégées (faune et flore) et sanctuarise :

- 34,3 ha de zones aujourd'hui constructibles qui ne le seront plus (dont 4,3 ha sur Gradignan),
- 57 arbres remarquables en-dehors des 34,3 ha,
- de nouveaux corridors de biodiversité par la création de trames vertes au sein des parcelles bâties ou requalifiées (création de bordures arborées, plantations d'arbres de haute tiges).

Au terme de la démarche éviter-réduire-compenser-accompagner (ERCA), le projet Bordeaux Inno Campus extra-rocade propose d'aménager 12,1 ha d'habitats d'espèces protégées à enjeux écologiques faibles à modérés (2,2 % du périmètre du projet serait ainsi artificialisé). Cela donnera lieu à 69,5 ha de compensations écologiques (19,2 ha sur Gradignan).

Les compensations hydrauliques liés à la réalisation des équipements publics sont traitées sur le domaine public via des solutions aériennes (noues, fossés, infiltration naturelle privilégiée) qui contribueront à améliorer la qualité du paysage et de la biodiversité. Les compensations hydrauliques résiduelles seront gérées soit à l'échelle du site du projet, soit à l'échelle de la parcelle.

Toutes ces mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement sont autant d'actions intégrées dans le projet Bordeaux Inno Campus extra-rocade pour répondre positivement aux enjeux environnementaux.

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1 à L.122-14 et R.122-1 à R.122-13 concernant l'évaluation environnementale des projets, les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-26 concernant l'organisation des enquêtes publiques portant sur les opérations susceptibles d'affecter l'environnement, les articles L.181-1 à L.181-23, R.181-1 à R.181-52 relatifs à l'autorisation environnementale et L.126-1 sur la déclaration de projet,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole approuvé le 16 décembre 2016, modifié le 24 janvier 2020,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n° 33504 du 21 décembre 2018 approuvant le dossier d'enquête publique, autorisant son Président à requérir l'organisation d'une enquête publique unique relative aux procédures de déclaration d'utilité publique, d'autorisation environnementale et de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole,

Vu l'avis unique n° Ae 2019-123 émis le 19 février 2020 par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable,

Vu les avis défavorables du Conseil national de protection de la nature (CNPN) des 30 mars et 24 septembre 2020, au regard de la destruction d'habitats d'espèces protégées et de la nécessaire reconquête écologique et paysagère du territoire considéré,

Vu le dossier d'enquête unique,

Vu l'arrêté de la Préfète de Gironde du 4 mai 2021 relatif au lancement de l'enquête publique unique préalable relative à l'Opération d'Intérêt Métropolitain « Bordeaux Inno Campus extra-rocade »,

Considérant que la Commune est concernée par 125 ha d'Opération Bordeaux Inno Campus extra-rocade

Je vous demande de bien vouloir :

↳ ÉMETTRE :

- un avis favorable sur les incidences du projet Bordeaux Inno Campus extra rocade sur l'environnement naturel et ses composantes biodiversité, qualité de l'air, qualité de l'eau et des zones humides, climat, bruit,
- un avis réservé sur les solutions de mobilité proposées.

L'augmentation très substantielle des besoins de déplacement, même pris en considération via la réalisation d'aménagements publics viaires (primaires et cyclables) met en évidence l'insuffisance des moyens de transport collectif efficace en site propre sur un territoire qui génère des flux pendulaires de courtes, moyennes et longues distances.

L'appréciation très optimiste du report modal souligne la nécessité de désenclaver un territoire gradignanais très pauvre en transport collectif, en mettant en œuvre :

1) la prolongation du TCHNS Le Haillan – La Photonique Pessac, d'une part vers la rue du Solarium et la polarité économique de Bersol, et d'autre part, vers la connexion avec le projet de débranchement de la ligne B sur le secteur Monjous.

2) la réalisation effective du débranchement de la ligne B pour irriguer le territoire Bordeaux Inno Campus, par le nord et le sud, vers les territoires centraux de Bordeaux Métropole.

A défaut de solutions de mobilité en site propre, tram B et BHNS extra-rocade, le territoire sud de l'OIM BIC sur la commune de Gradignan sera confronté à un effet « rebond » de congestion automobile qui sera rédhitoire à la qualité de vie des quartiers sud de l'OIM et de l'ensemble des quartiers de la ville ainsi qu'à la qualité des transports des salariés se rendant sur le territoire de l'OIM par le sud.

Selon la même analyse globale des flux automobiles à l'échelle de l'OIM BIC, la Ville de Gradignan ne souhaite pas la réalisation d'un « barreau » de voirie reliant le Pont du Naudet (IUT) et l'échangeur 16 le long de la Rode.

L'effet d'aspiration de flux de véhicules évitant le cours du Général de Gaulle déjà très chargé sera manifeste et contribuera à la dégradation de la vie des quartiers traversés.

Enfin, la congestion supplémentaire induite sur l'échangeur 16 et le cours de la Libération générera des remontées de file en sortie de Rode.

Après en avoir délibéré, les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées par le Conseil Municipal.

VOTES :	
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>30</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>31</b>
<b>VOTES :</b>	
<b>Abstention</b>	<b>4</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>31</b>
<b>Date de convocation :</b>	<b>22 juin 2021</b>

Pour copie certifié conforme au registre

LE MAIRE

